

# COMMUNE DE BERLOZ

## AVIS - URBANISME

L'administration communale fait savoir que Messieurs SANFRATELLO et BATISTA, demeurant rue Emile Vandervelde 49 à 4624 ROMSÉE, ont introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un bien sis rue de Waremme à 4257 BERLOZ, cadastré 1<sup>ère</sup> division, section A n°188E/pie.

Le projet consiste en LA RÉHABILITATION D'UNE PARTIE D'UNE SITE AGRICOLE EN 4 LOGEMENTS, et présente les caractéristiques suivantes : (la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à 15 mètres et dépasse de plus de 4 mètres les bâtiments situés sur les parcelles contigües – AGW du 23 décembre 1998, art 1<sup>er</sup>), la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les même conditions (CWATUP – art. 330, 2°).

**Les réclamations et observations, orales ou écrites, sont à adresser au Collège communal, du mardi 16 août au mardi 30 août 2016 inclus.**

Le dossier peut être consulté à l'administration communale, rue Antoine Dodion n°10 à 4257 Berloz, les lundis de 8.00 à 18.00 heures et les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8.00 à 14.30 heures, sans interruption, ou, en dehors de ces heures, sur rendez-vous pris 48 heures à l'avance auprès du service urbanisme (019/33.99.86).

Des explications techniques seront fournies le mardi 23 août 2016, de 8.00 à 14.30 heures à la même adresse.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le mardi 30 août 2016 de 13.30 à 14.30 heures à l'administration communale.

A Berloz, le 8 août 2016.

Le Bourgmestre,

*Sceau*

Joseph Dedry